

Le barème suivant est appliqué à partir du 1^{er} janvier 2025 et pour les années suivantes : (Délibération de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans du 11 Avril 2024)

Au prix de votre séjour dans cet établissement s'ajoute une taxe de séjour. Elle vous sera demandée par votre hébergeur qui la reversera ensuite à Ardèche des Sources et Volcans. Par cette taxe, vous contribuez au développement touristique du territoire et nous vous en remercions.

TYPES D'HEBERGEMENT	TARIFS <i>EPCI</i>	TAD <i>Taxe additionnelle départementale</i>	TARIFS <i>Applicables au 01/01/2025</i>
Palaces	2,73€	+10%	3,00€
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles et meublés de tourisme 5 étoiles	1,87€	+10%	2,06€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles et meublés de tourisme 4 étoiles	1,51€	+10%	1,66€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles et meublés de tourisme 3 étoiles	1,00€	+10%	1,10€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,73€	+10%	0,80€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,64€	+10%	0,70€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,59€	+10%	0,65€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20€	+10%	0,22€
Pour tous les hébergements sans classement ou en attente de classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus = % sur le prix HT de la nuitée par personne dans la limite du tarif le plus haut adopté soit 3€	Tarif* = 5% sur le prix HT de la nuitée/pers.	+10% sur le Tarif* calculé	A calculer à chaque séjour via votre portail : taxesejour

Exonérations (sur justificatif) :

- Les personnes mineures (-18 ans)
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur la commune de l'EPCI Ardèche des Sources et Volcans
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 1€ par nuit quel que soit le nombre d'occupants